

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
Département de l'Oise
Séance ordinaire du 05 décembre 2023 à 19h

Nombre de membres
 - effectif légal 11
 - en exercice 11
 - présents :
 - pouvoirs :
 - suffrages exprimés :

 Date de convocation
 29/11/2023
 Date d'affichage
 29/11/2023

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LEPINE. BOURDON. GOBET. DANGRÉAUX.
 VERNEY. DUVAL. VIGOGNE. PARÉDÈS. BONICHOT

Absents(es) excuses(ées) : Mme MEUNIER qui donne pouvoir à
 M. BOURDON - M. LEGRAND qui donne pouvoir à M. LÉPINE

Secrétaire de séance : Mme France DANGRÉAUX

6/2023/04 : Objet : DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET - VIREMENT DE CREDITS

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6078		4 000,00	
D F 012 6470	1 500,00		
D F 014 739221	2 500,00		
D I 21 2158 37	2 100,00		
D I 23 231 39		2 100,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	2 100,00	4 000,00
	Réductions	2 100,00	4 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	6 100,00
Solde Réductions	6 100,00
Ouv. - Réd.	

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés
 Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme
 Le Maire
 M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr